

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 22/10/15

Présents :

Collège A :

Présents : Xavier HASCHER (procuration à Aurelio BIANCO), Geneviève JOLLY, Pierre LITZLER, Pierre MICHEL, Françoise VINCENT-FERIA (procuration à Nathalie BITTINGER)

Collège B :

Présents : Aurelio BIANCO, Nathalie BITTINGER, Nathalie BOUDET, Sylvain DIAZ (procuration à Geneviève JOLLY), Carola HERTEL, Corine PENCENAT

Collège du personnel administratif :

Présents : Ishrat AHMAD, Maud FROELIGER, Brenda RUNGASSAMY

Collègue des usagers étudiants :

Présents : Clémence NAZE

Suppléants : Leila PICART

Collègues des personnalités extérieures :

Présents : Chrystèle GUILLEMBERT, Bernard GOY (procuration à Pierre LITZLER), Estelle PAGES, Aude PLASSARD (procuration à Brenda RUNGASSAMY), Joëlle SMADJA

Membres invités :

Présents : Christophe DAMOUR, Michel DEMANGE, Nathalie GROUT, Sophie MAREST, Narindra RAVAHIMANANA

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 5/05/2015
- Adoption du budget 2016
- Contrats et conventions
- Divers

1. Adoption du procès-verbal du 5/05/2015

Pierre Litzler ouvre le conseil et remercie les personnes présentes. Il invite les participants à un tour de table. Le procès-verbal du Conseil de Faculté des arts du 5 mai 2015 est ensuite soumis au vote des conseillers. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

2. Adoption du budget 2016

Nathalie Grout présente le budget de fonctionnement et d'équipement pour l'année 2015-2016 d'un montant global de 109 786€. Elle précise qu'il s'agit du budget primitif puisque toutes les subventions n'ont pas encore été versées. De plus, ni la masse salariale ni les dotations en heure ne sont prises en compte dans ce budget.

Les dotations de fonctionnement de la Faculté des arts subissent une certaine érosion sur les cinq dernières années. Alors que le budget 2014-2015 a connu une augmentation due à une réévaluation des critères de dotations administrative et pédagogique, le budget 2015-2016 a subi une variation de 1,68%. Cette diminution est le résultat d'une baisse des effectifs. Cependant, cette érosion est à relativiser. Si les inscriptions administratives sont officiellement closes depuis le 15 octobre, il y a toujours des étudiants qui ne sont pas inscrits. Le directeur a signé de nombreuses demandes d'inscriptions hors délais pour de nombreuses raisons : problèmes avec les notifications de bourses du CROUS qui entraînent des problèmes d'inscriptions, problème du paiement en trois fois. Cette baisse relative entraîne une perte de dotations pédagogiques au détriment la Faculté. Nathalie Boudet se questionne sur la position à avoir puisque ce problème revient chaque année. Pierre Litzler et Nathalie Grout préconisent un statut temporaire « en attente d'inscription » afin de repérer les étudiants concernés et appellent les professeurs à relayer ce message pendant les cours en amphithéâtre.

Aurelio Bianco souligne qu'il est difficile en début d'année d'obtenir des listes d'étudiants en version numérique. Maud Froeliger rappelle que lors de la future formation sur Apogée que les enseignants suivront, il y aura la possibilité d'extraire des listes numériques d'étudiants. Enfin, Pierre Litzler précise que la Faculté des arts a le taux de boursiers le plus élevé de l'Université de Strasbourg : 37% (25% en moyenne pour le reste de l'université).

Sur le montant global, la somme de 20 000€ est ouverte en investissement notamment pour le rééquipement des salles : renouvellement du parc de vidéo projecteurs, installation d'un tableau blanc interactif en salle 18.

Une somme de 15 000€ est allouée au nouveau projet « insertion professionnelle » qui devra être répartie entre d'autres projets. Ainsi, en deux ans, la Faculté des arts aura bénéficié de 797 054€ de crédits IDEX pour les trois départements.

11h20 Arrivée de Pierre Michel

Nathalie Grout continue la présentation du budget en détaillant les différentes dépenses : dépenses communes aux départements (vacataires administratifs, droits de photocopies et autres dépenses d'impression) ; dépenses propres à chaque département. Nathalie Grout met en exergue le prix de la taxe poubelle. Multipliée par 4, elle est passée de 1500€ à environ 6500€ pour la gestion des déchets et la location de containers. Ce n'est plus la CUS qui s'occupe de ce service mais une entreprise privée. Suite aux vives réactions des membres du Conseil, Pierre Litzler précise qu'il s'est renseigné auprès des services centraux. Cette somme correspond à la part de la Faculté des arts, la taxe étant mutualisée à l'ensemble des composantes du Portique. A l'heure actuelle, seuls les 1500€ initialement prévus seront versés. Nathalie Grout conclut qu'il y a de plus en plus de charges qui doivent être supportées par les composantes et que ce transfert de charges n'a pas été accompagné par une hausse du budget.

Concernant les dépenses prudentielles, les années précédentes une somme de 7000€ était mise en réserve. Aujourd'hui, la Faculté ne peut mettre une telle réserve sous peine de réduire les crédits pédagogiques. De ce fait, le montant des dépenses prudentielles est de 0€ pour cette année. Il s'agit d'une prise de position claire et assumée, le directeur ayant déjà demandé à plusieurs reprises une hausse des critères pédagogiques sans résultat. Si une dépense non prévue devait arriver, la Faculté ira voir directement les services centraux.

Concernant les recettes propres à la Faculté, il n'y a pas d'indication de montants versés au titre de la formation continue en musique et en arts du spectacle ou pour d'autres formations. Pierre Litzler apporte des précisions sur la taxe d'apprentissage: conformément au droit local, si une entreprise a son siège social en Alsace ou en Moselle, la Faculté ne peut percevoir de taxe d'apprentissage de ces entreprises. De plus, il faut rappeler aux entreprises qu'elles doivent spécifiquement indiquer dans leur ordre de virement à quelle composante cette taxe doit être reversée. En effet, il y a un risque que la somme reçue par les services centraux se noie dans la masse et qu'on ne sache pas qui a versé cette taxe et à quelle composante elle doit être reversée. Pierre Litzler a fait un courrier en ce sens.

Pour le budget du CFMI, des crédits sont délégués par la DRAC à hauteur de 235 000€, la masse salariale étant prise en compte.

Créés il y a 30 ans, on dénombre 9 CFMI sur le territoire qui délivrent un DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant) équivalant à un Bac +2. Cela permet d'avoir une formation professionnelle différente de celle des conservatoires puisque elle permet aux étudiants diplômés d'intervenir dans les écoles sans agrément spécifique. Pour autant, une demande de commission interministérielle culture et enseignement supérieur a été demandée puisque la formation est assez coûteuse.

En tant directrice du CFMI, Sophie Marest prend la parole et annonce la baisse d'effectif que subit le centre. Sur une base de 20 étudiants par promotion avec un volume horaire de 1500heures, il y a seulement 18 étudiants sur les deux dernières années. De plus, en Alsace il y a un souci pour les étudiants et leur insertion professionnelle. Pierre Litzler invite les membres du conseil à se rendre au CFMI pour une visite.

Concernant l'équipement des salles au Portique, il y a des problèmes de matériel (lecteur CD, vidéo projecteur, problème d'insonorisation). Il est important que ces problèmes soient remontés pour qu'ils puissent être traités. Cependant le coût d'insonorisation de la salle 13 ne peut être supporté par la Faculté. Enfin, Pierre Litzler déplore les problèmes de disparition de matériel et appelle les enseignants à d'avantage de sensibilisation auprès des étudiants ainsi qu'à encore plus d'attention sur l'équipement.

Le Conseil est invité à se prononcer sur le budget primitif 2016. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

3. Contrats et conventions

La convention avec le Conservatoire de Colmar et le département des arts du spectacle section théâtre a été signée en mars 2015.

Sophie Marest présente la convention de partenariat pédagogique en direction entre le CFMI et Conservatoire de Colmar (CRD). Cette dernière doit être examinée par le service juridique de l'Université et doit être revue en Conseil de la vie universitaire qui l'approuvera en fonction des modalités et du contrôle continu. Cette convention devrait être applicable dès la rentrée 2015-2016.

La convention prévoit d'une part l'ouverture d'UE du CFMI pour les étudiants du CRD et d'autre part la possibilité pour les étudiants du CFMI de suivre le cursus direction de chœur au CRD. Enfin la

convention fixe les modalités de ce partenariat : validation d'acquis, frais de scolarité, suivi pédagogique. Il y a toujours la possibilité d'être auditeur libre pour se familiariser avec la direction de chœur.

Pour le département musique, un addendum à la convention de partenariat pédagogique avec le CRD permet aux étudiants de suivre des cours d'option au Conservatoire de Colmar.

En tout état de cause, il ne s'agit pas de conventions types, chaque département ayant des besoins spécifiques. Cependant, il pourrait être judicieux d'avoir une convention cadre pour régir les activités de la Faculté avec la possibilité d'avenants pour les besoins spécifiques de chaque département.

Nathalie Boudet lance la possibilité de démarcher le Conservatoire de Strasbourg pour la danse. La Faculté a d'ores et déjà une convention cadre avec la HEAR et le Conservatoire de Strasbourg n'en fait pas partie.

12h20 Départ de Carola Hertel (procuration à Maud Froeliger)

Le vendredi 23 octobre s'est tenue une réunion entre l'UHA et l'Université de Strasbourg. Pierre Litzler souligne qu'il va bientôt avoir une campagne d'accréditation avec désormais un champ de formation distinct pour les Arts. Cela représente une possibilité de créer des partenariats avec les autres établissements supérieurs de formation et permettra une réelle visibilité des différentes formations à la Faculté des arts. Une attention particulière devra être portée sur la rédaction de l'accréditation.

Le conseil est invité à se prononcer sur la convention de partenariat entre le CFMI et le Conservatoire de Colmar. **Celle-ci est adoptée à l'unanimité.**

Le Conseil est ensuite invité à se prononcer sur l'addendum entre le département musique et le Conservatoire de Colmar. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

4. Divers

Pierre Litzler reprend la parole et annonce que le projet IDEX Identités Complexes pour l'Université de Strasbourg a été approuvé par le Comité de pilotage IDEX. Ce projet vise à adopter une nouvelle identité visuelle, une typographie et une interface intitulée Lexicographie. Alors que l'Université a pour finalité de constituer le savoir et l'intelligibilité, il est étonnant de constater l'insignifiance des logos de l'Unistra, et des usages généralisés des acronymes souvent incompréhensibles pour tous. Le but est de créer une intelligibilité et une lisibilité en créant un langage visuel permettant d'exprimer la singularité pour chaque composante, service ou laboratoire, tout en manifestant l'appartenance à l'Université de Strasbourg. La Présidence souhaite prolonger le projet en allouant un budget supplémentaire de 180 000€ pour la période janvier-juin 2016.

Cela permettrait en outre de palier les problèmes de visibilité de l'Université de Strasbourg à l'international, notamment pour le classement de Shanghai. Actuellement, on comptabilise 20 à 40% de perte de signatures des travaux de chercheurs de l'Université de Strasbourg.

Corine Pencenat prend la parole et évoque le sujet du séminaire inter-arts, commun aux trois composantes en Master. et permet l'exercice de l'interdisciplinarité pour les arts. Elle interpelle le conseil sur le changement du nombre d'heures d'enseignement affecté pour les enseignants en charge de ce séminaire. Suite à un débat animé au sein du Conseil, le directeur rappelle que ce point ne relève pas de la compétence du Conseil de Faculté et propose une réunion spécifique pour évoquer de ce sujet.

La séance est levée à 12h50.